

## **RÉGIME DE RETRAITE DE LA CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE**

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée annuelle du Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique, tenue le mardi 9 juin 2015 à 10 h à l'amphithéâtre Bell - salle C-631.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DU PRÉSIDENT**

M. Benoit Barbeau, président, ouvre l'assemblée à 10 heures.

Il fait d'abord un retour sur sa première année à titre de président du Comité de retraite. Il rappelle qu'il avait été désigné à l'unanimité par les membres du comité en mai 2014 avec un mandat débutant à la fin de l'assemblée du 12 juin 2014. Sa nomination permettait d'assurer une continuité auprès du comité puisqu'il en est membre depuis 9 ans. Il informe les participants que son mandat a été renouvelé à l'assemblée du Comité de retraite du 4 juin 2015.

Il dresse ensuite un bilan des événements marquants au cours de l'année 2014. Entre autres :

- La révision de la politique de placement;
- La mise en place du nouveau volet ainsi que du Fonds de stabilisation le 1<sup>er</sup> janvier 2014;
- Le processus de recrutement qui a résulté des mouvements de personnel travaillant au Bureau de la retraite.

Le déficit actuariel de la caisse de retraite constitue toujours un enjeu majeur en 2014. Les bons rendements obtenus au cours des trois dernières années ont été encourageants, mais sont cependant demeurés insuffisants pour assainir la situation du régime de retraite à long terme. Ce déficit a été la toile de fond des actions du Comité de retraite en 2014-2015.

À cet effet, le principal moyen d'action à notre disposition pour améliorer la santé financière du régime est de déterminer et de mettre en œuvre une politique de placement adéquate pour optimiser le rapport rendement/risque. Ainsi, des modifications importantes au portefeuille obligataire ont été apportées afin de réduire les effets négatifs anticipés d'une hausse des taux d'intérêt :

- La durée du portefeuille obligataire a été réduite de 12 à 10,5 ans;
- Réduction temporaire de la durée selon l'évolution des taux d'intérêt (actuellement à 7,5 ans);
- Réduction de l'allocation de 40 % à 35 %.

Les modifications applicables au service depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (nouveau volet) ont été mises en place. Le partage des coûts se fait maintenant à parts égales entre la Corporation et les participants. Un nouveau Fonds de stabilisation a aussi été créé dans lequel sont versées les cotisations additionnelles des participants et de la Corporation. Ces deux changements freineront graduellement la croissance du passif.

Le président rappelle aux participants qu'un nouveau Relevé aux participants (actifs seulement) a été mis en place et est maintenant disponible en ligne.

Il présente ensuite les nouvelles embauches au Bureau de la retraite, soit Madame Nancy Martins, analyste au Régime de retraite et Monsieur Yvan Fontaine, conseiller en gestion des placements (2 jours/semaine).

Le président informe les participants de la décision récente de l'École de se prévaloir de la mesure d'allègement lui permettant de réduire de 50 % ses cotisations d'équilibre pour 2015. Cette mesure représente une économie d'environ 3,9 M\$ pour le budget 2015 de l'École. Une lettre signée de M. Barbeau a été envoyée à la Régie des rentes du Québec pour l'en informer.

Le président présente les objectifs du Comité de retraite pour l'année à venir :

- Maintenir le cap (accepter un certain niveau de risque est nécessaire pour assainir la situation financière);
- Revoir la politique de placement en ce qui a trait à la répartition des placements en actions;
- Suivre de près le dossier concernant le projet de Loi sur les régimes de retraite des universités.

On note qu'environ 150 participants sont présents à l'assemblée.

## **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 12 JUIN 2014**

Le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 12 juin 2014 a été déposé à la 206<sup>e</sup> assemblée du Comité de retraite tenue le 18 septembre 2014 afin que ce dernier en prenne connaissance. Comme le prévoit la politique de régie interne du régime, l'assemblée annuelle des participants est responsable de son adoption.

Aucune modification n'est demandée au procès-verbal.

### **SUR UNE PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE IL EST RÉSOLU à l'unanimité**

D'adopter le procès-verbal tel que présenté et qu'il soit transcrit au livre des procès-verbaux.

## **3. COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE**

M. Benoit Barbeau, président du Comité de retraite, rappelle la composition du Comité de retraite en date du 31 décembre 2014, comme indiqué au rapport annuel. Il s'agit de M<sup>mes</sup> Carole Burney-Vincent, Andrée L'Heureux (secrétaire) et Lili-Anna Peresa et de MM. Benoit Barbeau (président), Luc Baron, Denis Beaudry, Dominic Cappe,, François Filiatrault, Gilles P. Grenier, Richard Hurteau, Martin Pagé et Gilles Savard. La directrice du bureau est invitée d'office.

#### 4. PRINCIPALES ACTIVITÉS

M. Barbeau informe l'assemblée que le Comité de retraite s'est réuni à sept reprises en 2014. Les principaux sujets traités lors des assemblées sont :

- Suivi de la situation financière du régime
- Revue des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013
- Adoption et suivi semestriel du budget de fonctionnement du régime
- Modifications en vigueur à compter du 1er janvier 2014 :
  - Révision du texte du Règlement du régime de retraite
    - Formation d'un sous-comité pour la révision du texte
  - Communication des modifications aux participants :
    - Avis du 16 décembre 2013, sommaire en juin 2014
  - Enregistrement du texte et des modifications auprès de la Régie des rentes du Québec et l'Agence du revenu du Canada
- Révision annuelle et suivi de l'application de l'Énoncé de politique de placement
- Approbation de la révision du mandat obligataire
- Renouvellement de l'assurance responsabilité des fiduciaires
- Renouvellement du mandat de Deloitte pour les services d'audit externe des états financiers du régime
- Indexation des rentes

Quant au Comité de placement dont les membres sont MM. Beaudry, Cappe, Grenier (président) et Savard, auquel le président du Comité de retraite et la directrice et/ou le conseiller principal sont invités d'office, il s'est réuni à sept reprises. Le comité s'est penché sur :

- Rencontres avec six gestionnaires de placement, soit Addenda Capital, Bentall Kennedy, Caisse de dépôt et placement, Dimensional, Hillsdale et Letko Brosseau
- Travaux pour la révision de l'Énoncé de politique de placement
- Modifications au mandat obligataire avec Addenda Capital
- Début des investissements en immobilier avec la Caisse de dépôt et placement en 2014
- Fin du mandat en immobilier avec Invesco

Le Comité de vérification dont les membres étaient Mme Peresa, ainsi que MM. Filiatrault (président) et Pagé, auquel la directrice et le président du Comité de retraite sont invités d'office, s'est réuni à trois reprises. Le comité s'est penché sur :

- Supervision de la préparation des états financiers du régime effectué par Deloitte
- Rapport de reddition de comptes des délégués à Polytechnique : services des finances et des ressources humaines

Le Comité de gestion, dont les membres étaient M<sup>mes</sup> Andrée L'Heureux et Claudine Morin-Massicotte ainsi que M. Benoit Barbeau, a, quant à lui, travaillé sur les dossiers suivants :

- Préparation et présentation du budget annuel de la caisse
- Participation au sous-comité pour la révision du texte du Règlement
- Support au Comité de retraite et aux sous-comités de placement et de vérification
- Planification des ordres du jour des assemblées du Comité de retraite.

## 5. RAPPORT DE L'ANNÉE 2014

### a) États financiers audités

Monsieur François Filiatrault indique que les auditeurs ont présenté sans réserve les états financiers au comité et qu'ils n'avaient noté aucune inexactitude dans les procédures au Bureau de la retraite. Il présente ensuite les points saillants des états financiers audités :

- L'actif net disponible pour le service des prestations est passé de 373 766 382 \$ au 31 décembre 2013 à 420 816 489 \$ au 31 décembre 2014;
- Au 31 décembre 2014, selon l'estimation de l'actuaire du régime, le déficit de capitalisation s'élève à 50 037 511 \$;
- Les cotisations des employés se sont élevées à 7 197 522 \$ et celles de la Corporation à 15 906 295 \$, incluant la cotisation d'équilibre pour combler le déficit de capitalisation, soit 7 963 920 \$; les cotisations totales de la Corporation de 15 906 295 \$ se comparent à celles de 15 009 793 \$ en 2013;
- Le montant pouvant être recouvré par l'employeur à titre de cotisations d'équilibre versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour amortir les déficits selon l'approche de solvabilité, selon les termes de l'entente intervenue le 8 février 2006, est de 10 419 723 \$ au 31 décembre 2014;
- Les produits de placements courants se sont élevés à 14 498 538 \$ alors que la variation de la juste valeur des placements était de 33 720 888 \$;
- Les versements de rentes se sont élevés à 20 855 939 \$ comparativement à 19 842 127 \$ en 2013;
- Les frais d'administration se sont élevés à 2 034 180 \$ comparativement à 1 804 249 \$ en 2013;
- L'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite indique une augmentation nette des prestations constituées de 57 623 800 \$ pour une valeur de 470 854 000 \$ au 31 décembre 2014.

### b) Placements

M. Jean-François Legault, conseiller en placements de la firme Morneau Shepell, présente le rendement des placements de la caisse de retraite ainsi que la performance des gestionnaires au 31 décembre 2014.

Selon la politique de placement au 31 décembre 2014, 40 % des placements de la caisse sont en obligations et 60 % en actions, immobilier et infrastructure. En 2014, le rendement réalisé de la caisse fut de 12,9 % comparativement à l'indice total de 11,8 % pour le portefeuille de référence, soit une valeur ajoutée de 1,1 %. Le portefeuille de référence tient compte de la situation de transition de la politique de placement. M. Legault souligne l'excellent rendement boursier et obligataire et la bonne performance des gestionnaires actifs de la caisse. Il précise que le taux de rendement annualisé pour une période de 4 ans a été de 10,2 % comparativement à l'indice total de 7,6 %.

M. Legault passe en revue les mandats qui sont confiés à chacun des huit gestionnaires, le pourcentage détenu de la caisse, leur style, le rendement obtenu et la valeur ajoutée.

Il explique les changements à l'Énoncé de politique de placement :

- Ajustement de l'indice de référence obligatoire afin de respecter la durée cible;
- Fin du mandat de titres immobiliers mondiaux d'Invesco;
- Investissement dans le fonds immobilier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (début juillet).

### **c) État de la situation financière du régime**

Mme Louise Coderre, actuaire du régime chez Mercer, mentionne que la dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2013 et que la prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 décembre 2014. Les travaux pour cette dernière ont débuté, mais ne sont pas complétés, elle présente donc une estimation. Elle indique que l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2013 tient compte des modifications du 1<sup>er</sup> janvier 2014, visant la création du nouveau volet (service futur), soit :

- Modifications des prestations
- Partage des coûts
- Création d'un fonds de stabilisation

De plus, Mme Coderre mentionne que les règlements permettent à la Corporation de se prévaloir de mesures d'allègement pour l'année 2015 et ainsi réduire les cotisations d'équilibre de moitié.

Elle mentionne aussi que des modifications législatives possibles à venir pourraient s'appliquer au régime.

Finalement, elle explique les objectifs d'une évaluation actuarielle selon l'approche de continuité et d'une évaluation actuarielle selon l'approche de solvabilité.

Les faits saillants sont :

- La situation financière selon l'approche de continuité, effectuée en utilisant les hypothèses actuarielles et les méthodes d'évaluation retenues, révèle, pour l'ancien volet, un déficit de capitalisation estimé de 52 208 500 \$ au 31 décembre 2014, comparativement à un déficit de 79 452 200 \$ lors de l'évaluation au 31 décembre 2013. Le nouveau volet présente un excédent de capitalisation estimé de 2 171 000 \$ au 31 décembre 2014;
- Le taux de capitalisation de l'ancien volet est estimé à 88,6 % au 31 décembre 2014 comparativement à un taux de 82,5 % lors de l'évaluation précédente. Celui du nouveau volet est estimé à 116,3 % au 31 décembre 2014;

- La situation financière selon l'approche de solvabilité révèle un degré de solvabilité estimé de 65,7 % pour l'ancien volet (déficit de solvabilité estimé de 211 819 000 \$) et de 92,3 % pour le nouveau volet (déficit estimé de 1 297 400 \$) au 31 décembre 2014, comparativement à un degré de solvabilité de 67,4 % (déficit de solvabilité de 180 653 200 \$) en date du 31 décembre 2013 ;
- Les cotisations salariales sont de l'ordre de 6 725 850 \$ pour l'année 2015, auxquelles s'ajoutent les cotisations au fonds de stabilisation de 973 800 \$;
- Les cotisations d'équilibre de l'employeur (avant allègement) sont de 7 963 900 \$ à compter de l'année 2014 ;
- Les cotisations d'exercice de l'employeur sont estimées à 6 725 850 \$ en 2015, auxquelles s'ajoutent les cotisations au fonds de stabilisation de 973 800 \$. Ces cotisations n'incluent pas les cotisations additionnelles pour l'acquittement des droits à 100 %.

#### **d) Amendements au Règlement**

Mme Morin-Massicotte présente une modification au Règlement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 qui se résume comme suit :

- Remboursement des cotisations de stabilisation aux participants :
  - qui ont cessé leur participation en 2014 et
  - pour qui la valeur des droits du nouveau volet a été transférée ou versée en forfaitaire en 2014;

Un avis a été transmis à tous les participants actifs et non actifs en décembre 2014.

Le sommaire de la modification a été joint au Relevé personnel annuel distribué en juin 2015.

Mme Morin-Massicotte explique ensuite les nouvelles dispositions qui s'appliquent pour le service crédité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Entre autres :

- Le nouveau volet du régime créé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014;
- Le partage de coût est réparti à parts égales (50/50) entre les participants et la Corporation de l'École Polytechnique;
- Il n'y a aucune modification pour les prestations accumulées pour le service crédité avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014;
- On utilise les cinq années les mieux rémunérées pour effectuer le calcul de la moyenne du traitement et du traitement ajusté;
- L'âge de retraite sans réduction est de 62 ans;
- Le pourcentage de réduction pour la retraite anticipée est de 5 % par année entre 60 et 62 ans, auquel s'ajoute une réduction de 3 % par année entre 55 et 60 ans;
- La formule d'indexation automatique et ponctuelle cesse et elle est remplacée par une formule conditionnelle;

- Les cotisations salariales passent de 9,95 % à 10,574 % du traitement ajusté (plus tout ajustement qui pourrait découler du partage de coût à parts égales entre la Corporation et les participants actifs);
- Un fonds de stabilisation est créé pour compenser les cotisations d'équilibre pour le service futur. Le solde après une réserve minimale pourra cependant servir à procurer des augmentations des rentes;
- Les taux des nouvelles cotisations de stabilisation pour les participants et pour l'École seront respectivement de 1,368 %, 1,531 %, 1,694 % et 1,824 % du traitement ajusté pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017;
- Une exemption à la limite fiscale des cotisations salariales de 9 % a été accordée par l'ARC pour une période de quatre ans;
- En cas de cessation de participation avant 55 ans (pour le service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014) :
  - Rente non réduite à 62 ans;
  - Réduction de la rente pour retraite anticipée de 5 % par année entre 60 et 62 ans;
  - S'ajoute une réduction par calcul actuariel entre 55 et 60 ans.

Au 31 décembre 2014, on comptait 1 968 participants actifs et non actifs au régime, soit 1 123 participants actifs, 601 retraités et bénéficiaires et 244 personnes ayant un droit à une rente différée.

## **6. REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS**

Durant l'année 2014, aucun conflit d'intérêts n'a été signalé par les membres du Comité de retraite. À cet effet, une déclaration a d'ailleurs été dûment signée par chacun des membres du comité.

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Un participant désire savoir si le Régime met de l'avant une politique sociale pour ses investissements. M. Barbeau informe les participants que la politique de placement ne contient pas une ligne directrice en ce sens, mais que les comités de retraite et de placement comptent se pencher sur la question dans la prochaine année.
- Un participant désire savoir pourquoi l'entièreté de la caisse n'est pas investie de façon indiciaire puisque ce type de placement performe bien et coûte moins cher à administrer. Le président explique que ce type de décision dépend de la classe d'actifs. Il souligne que la gestion active qui se fait à l'intérieur du comité pour certaines classes d'actifs a aussi été bénéfique pour la caisse.

- Un participant mentionne la performance remarquable des placements obligataires qui est surtout due aux placements à long terme qui avaient été effectués alors que les taux d'intérêt étaient plus élevés. Il se questionne sur la stratégie du comité maintenant que les taux d'intérêt sont à un niveau très bas. Le président informe les participants que des mesures ont déjà été prises pour protéger la caisse. En effet, le portefeuille obligataire a été réduit de 40 % à 35 %. Sa durée a également été réduite. Les placements alternatifs sont aussi envisagés (immobilier et infrastructure).
- Un retraité s'interroge sur la décision de procéder à une évaluation actuarielle au 31 décembre 2014, alors qu'une évaluation actuarielle complète ne serait requise qu'au 31 décembre 2016. Le président explique que le projet de loi sur la restructuration des régimes de retraite pour le secteur universitaire est attendu incessamment. Ce dernier prévoira fort probablement une évaluation actuarielle obligatoire au 31 décembre 2014. Le comité souhaite donc prendre un peu d'avance et commencer à évaluer dès maintenant les impacts sur le régime.
- Le président de l'Association des retraités de l'École Polytechnique désire féliciter, au nom de ses membres, le Comité de retraite pour le bon travail accompli.

## 8. ÉLECTIONS

Madame Andrée L'Heureux explique que cette année, les mandats de deux membres sont arrivés à échéance. À la suite de l'appel de candidatures, nous n'avons reçu qu'une seule candidature par poste de membre à élire. Soit :

- a) Élection d'un membre avec droit de vote désigné par les participants actifs du personnel enseignant : M. Benoit Barbeau
- b) Élection d'un membre avec droit de vote désigné par les participants actifs du personnel non enseignant : M. Dominic Cappe

Conformément à la politique de régie interne du Comité de retraite, les deux candidats pour chacun de ces postes sont alors déclarés élus par acclamation.

Ainsi :

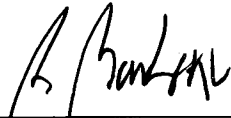
- M. Benoit Barbeau est élu membre avec droit de vote au Comité de retraite du Régime de la Corporation de l'École Polytechnique désigné par les *participants actifs* du personnel enseignant pour un mandat de trois ans débutant le 9 juin 2015 et se terminant à la date de l'assemblée annuelle de juin 2018.
- M. Dominic Cappe est élu membre avec droit de vote du Comité de retraite du Régime de la Corporation de l'École Polytechnique désigné par les *participants actifs* du personnel non enseignant pour un mandat de trois ans débutant le 9 juin 2015 et se terminant à la date de l'assemblée annuelle de juin 2018.

M. Barbeau prend la parole pour remercier Mme Lili-Anna Peresa, dont le mandat s'est terminé en mai, pour sa contribution à titre de membre du Comité de retraite et de membre du Comité de vérification. Il annonce que M. François Bertrand est le nouveau membre désigné par la direction de l'École pour un mandat de trois ans.



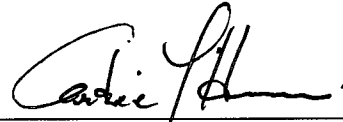
## 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour ayant été épuisé, l'assemblée est levée à 11 h 28.



---

Benoit Barbeau  
Président du Comité de retraite



---

Andrée L'Heureux  
Secrétaire du Comité de retraite